

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

Reçu le
07 JUL. 2015
SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 15 JUIN 2015
DE 10 H 00 à 12 H 00

DELIBERATION N° 2015 - 13



Objet : Lancement d'un marché pour une offre d'AUTO-PARTAGE en gares

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 15 juin 2015 sous la présidence de Monsieur Alain WACHEUX, Premier Vice - Président du SMIRT,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu les décisions budgétaires de l'exercice 2015,

Vu l'avis de la Commission « Coordination de l'Offre de Transports et Accessibilité » réunie le 03 avril 2015 sous la présidence d'Alain WACHEUX,

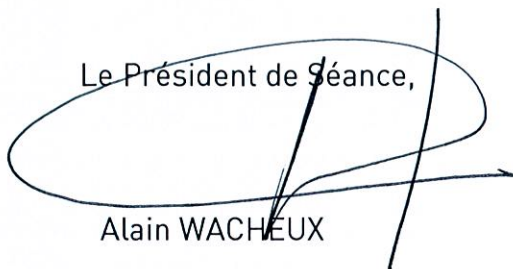
L'auto-partage constitue un service qui vient renforcer la chaîne intermodale. Le SMIRT souhaite développer une offre d'auto-partage en intermodalité avec les grandes gares du Nord et du Pas-de-Calais. (Hors territoire de la MEL déjà pourvu, cf. carte en annexe). Le support billettique PASS-PASS permettra l'accès aux véhicules.

DECIDE

- Le lancement d'un marché d'auto-partage en gares.

AUTORISE

Monsieur le Président du SMIRT à lancer les procédures prévues par le Code des Marchés Publics, à finaliser et signer les marchés et engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de Séance,

Alain WACHEUX

GARES IDENTIFIEES DANS LE CADRE DE L'ACTION AUTOPARTAGE

- Service d'autopartage
 - Service existant sur le PTU
- Réseau ferré régional
 - gares test
- Autres gares TER
- Limites administratives
 - Limites départementales
 - Limites PTU
 - Limites collectivités
 - Limites communales
- Réseau routier
 - Autoroutes
 - Routes principales
 - Espaces urbains

